



Note pour

Madame Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie, du
développement durable et de

l'énergie, Présidente de la Conférence Transfrontalière Mont-
Blanc,

Messieurs Luca Bianchi, Eric Bianco et Eric Fournier, Vice-
présidents de la CTMB

OBJET

Loisirs motorisés aériens dans le massif du Mont-Blanc



Grenoble,
le 22/01/2015

Madame la Présidente,
Messieurs les Vice-présidents,

Toit de l'Europe, capitale de l'alpinisme, coeur des Alpes, partagé par trois pays, le massif du Mont Blanc est un haut lieu emblématique ; il attire l'attention, aux yeux de tous, il incarne la haute montagne. C'est pourquoi nous souhaitons tous que l'environnement exceptionnel du Mont Blanc soit protégé et préservé. Mais en l'absence de réglementation spécifique, le Mont Blanc subit notamment la multiplication des survols aériens et le vacarme des moteurs devient lancinant dans ce royaume de beauté et de silence.

Le Mont Blanc mérite mieux !

L'Espace Mont Blanc, dont vous présidez à la destinée en assurant conjointement le pilotage de la Conférence transfrontalière Mont-Blanc, a lancé une "Stratégie d'avenir" transfrontalière qui comporte un volet "Espace aérien". Son objectif ambitieux, affiché dans le mandat donné au groupe de travail "Espace aérien", est de « retrouver un équilibre entre la quiétude et la sérénité des lieux, troublées par le bruit dans certaines parties du Massif de même que dans des vallées contiguës, et le survol tant par l'aviation civile, de tourisme que l'aviation militaire ». Ce mandat a été confié au regard d'un constat partagé, repris par la feuille de route du groupe de travail : « Les nuisances proviennent des aéronefs à moteur, causées par le bruit des survols répétés et des exercices de "touch and go" autorisés dans certains secteurs du massif sans respect ou en l'absence de réglementation. »

Engagée depuis toujours pour une véritable protection du Mont Blanc, Mountain Wilderness et ProMONT-BLANC ont participé à tous les groupes de travail qui ont contribué à la définition de la stratégie d'avenir de l'Espace Mont-Blanc. En ce qui concerne le volet "Espace aérien", nos propositions étaient très claires : nous avons demandé que l'Espace Mont Blanc s'oriente vers la mise en oeuvre sur l'ensemble du massif d'une réglementation harmonisée et rigoureuse, de même niveau, pour les survols motorisés, que celles des réserves naturelles et parcs nationaux français : **le survol motorisé à moins de 1000m du sol doit être limité aux seules missions de service public (secours, ravitaillement des refuges, travaux, etc.) et bannir les usages récréatifs (survol panoramiques, en hélicoptères et avions, tournages publicitaires, etc.). C'est le seul moyen d'obtenir une amélioration de la situation.**

Nous avons manifesté notre attachement au Silence dans le massif à l'occasion d'une manifestation symbolique, qui a réuni, le dimanche 19 octobre, des jeunes alpinistes, des guides, qui ont porté haut l'exigence de mettre fin aux nuisances provoquées par les loisirs aériens motorisés, dans ce paradis de beauté et de silence ! Au coeur du massif du Mont-Blanc, vers 3400



m sur le glacier du col du Géant, ils ont tracé avec de très grandes lettres éphémères une exigence largement partagée : "SILENCE !"

Dans nos pays d'Europe très urbanisés (et mécanisés), les territoires où les hommes peuvent faire l'expérience de ce silence apaisant se font très rares. C'est une des richesses fondamentales de la haute montagne, elle doit être respectée au Mont-Blanc comme dans les autres hauts massifs !

Le succès du film réalisé lors de cette opération (<https://vimeo.com/111393940>), présenté à plus de 3000 personnes lors des Rencontres du cinéma de Montagne de Grenoble (auxquelles s'ajoutent les 3000 visionnages en streaming de cette projection) et vu plusieurs dizaines de milliers de fois sur Internet, atteste du soutien d'une énorme majorité de nos concitoyens à cet objectif.

2015 : l'année propice à une expérimentation symbolique

Samivel déclarait : « Voici l'espace, voici l'air pur, voici le silence, le royaume des aurores intactes et des bêtes naïves, (...) Ici commence la liberté, la liberté de se bien conduire. » Alors que Chamonix, l'un des sites emblématiques du massif du Mont-Blanc est célébrée en 2015 comme « Ville des Alpes de l'année », alors que la France accueille en 2015 la COP21, une 21ème conférence climat aux enjeux sans précédent, **nous vous demandons, à titre symbolique et expérimental, de vous donner les moyens de retrouver le silence dans le cœur du massif du Mont-Blanc, en travaillant à l'édiction de manière conjointe et avec les autorités compétentes sur les trois pays, d'une interdiction des vols de loisirs motorisés sur les trois versant du massif du Mont-Blanc.**

En vous assurant de notre gratitude, recevez Madame, Messieurs, l'expression de nos sincères salutations montagnardes.

Pour Mountain Wilderness,
Frédi Meignan, Président.

Pour ProMONT-BLANC,
le collectif international des associations pour la protection du Mont-Blanc,
Barbara Ehringhaus, Présidente.